

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE**

Extrait du procès-verbal de la réunion tenue le 4 novembre 2020 à 18 heures,
par vidéoconférence

5.1 a) Dossier 1204039013 : adopter, en vertu du 3e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction de plusieurs immeubles résidentiels, commerciaux et institutionnels sur les lots 2 497 244 et 2 497 668 du cadastre du Québec – Zone 1402.

Monsieur Pierre Alarie présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la Direction du développement du territoire (DDT).

Considérant que l'analyse de DDT est bien fondée;

Considérant que le projet est l'aboutissement de plusieurs années de travail entre la Ville de Montréal et ses partenaires communautaires;

Considérant que le comité est préoccupé par l'approche en matière de stationnement mais comprend l'orientation environnementale du projet d'éco quartier;

Considérant que les hauteurs proposées, bien que plus importantes que dans le quartier environnant, sont nécessaires à l'atteinte des objectifs de nombre de logements sociaux et pour permettre de maintenir le taux d'implantation assez bas sur l'ensemble du site.

Il est proposé :

DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET TEL QUE PRÉSENTÉ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ